

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

**20/075/UAGP**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE ACCUEIL LOISIRS JEUNES - Attribution de subventions aux associations Animation de la Jeunesse dans les Quartiers - Approbation de conventions - Exercice 2020.**

20-35989-DASA

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'aide d'une association œuvrant en faveur de la Jeunesse dans les Quartiers.

Un montant de 30 000 Euros est ainsi soumis à notre approbation pour aider ces associations dans la réalisation de projets d'animation et d'intégration.

Cette subvention est attribuée de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables ou fiscales demandées par les services municipaux.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, une convention a été établie avec l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de la subvention à l'association de notre secteur pour les jeunes dans les quartiers.

N° Tiers	Association	Ardt	N° EX	Nom du projet	Montant
42013	COMPAGNIE APRÈS LA PLUIE	13011	016022	Ateliers culturels "A vous de conter : le Voyage" - création et tournées - 2020	2 500

**ARTICLE 2** La dépense, soit 30 000 Euros (trente mille Euros), dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour l'association de notre Secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2020 Nature 6574.1 - fonction 422 - service 20013 - action 11012 413.

**ARTICLE 3** Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'association listée dans le tableau ci-dessus.

**ARTICLE 4** Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**